

Délibération du bureau prise par délégation

du 2 février 2015

n°10

page 1/1

RAPPORTEUR : Madame Evelyne AZIHARI

OBJET : Aliénation d'un véhicule poids lourd-Sortie d'inventaire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du renouvellement du parc matériel au service gestion des déchets, il a été procédé, sur l'exercice 2014, à l'acquisition d'un véhicule poids lourd avec un châssis porteur de 26 T de PTAC équipé d'une benne à ordures ménagères. Ce matériel remplace le véhicule benne à ordures, de marque RENAULT, de 2007 et immatriculé AV-228-JZ. La société Poids lourds 86 propose la reprise de ce dernier véhicule.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire M 14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996, relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'article 3 alinéa II.3.4 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés,,

CONSIDERANT que le véhicule remplacé doit être sorti de l'inventaire,

CONSIDERANT la proposition de reprise du dit véhicule, faite par la société Poids lourds 86,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- de sortir de l'inventaire le véhicule immatriculé AV-228-JZ, enregistré sous le numéro SE2182DE070002 d'une valeur nette comptable de 0 € au 31 décembre 2014
- d'accepter la reprise de ce véhicule, pour un montant de 18 000 €, par la société Poids lourds 86, 2 rue de Becquerel-ZI République, 86100 POITIERS,
- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le montant de la recette sera imputée sur la ligne budgétaire du budget annexe du service gestion des déchets de la CAPC 812.10 / 775 / 3470

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 5/02/2015

Publié au siège de la CAPC, le 3/02/2015

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER